



BAUDIN CHATEAUNEUF

Le Groupe

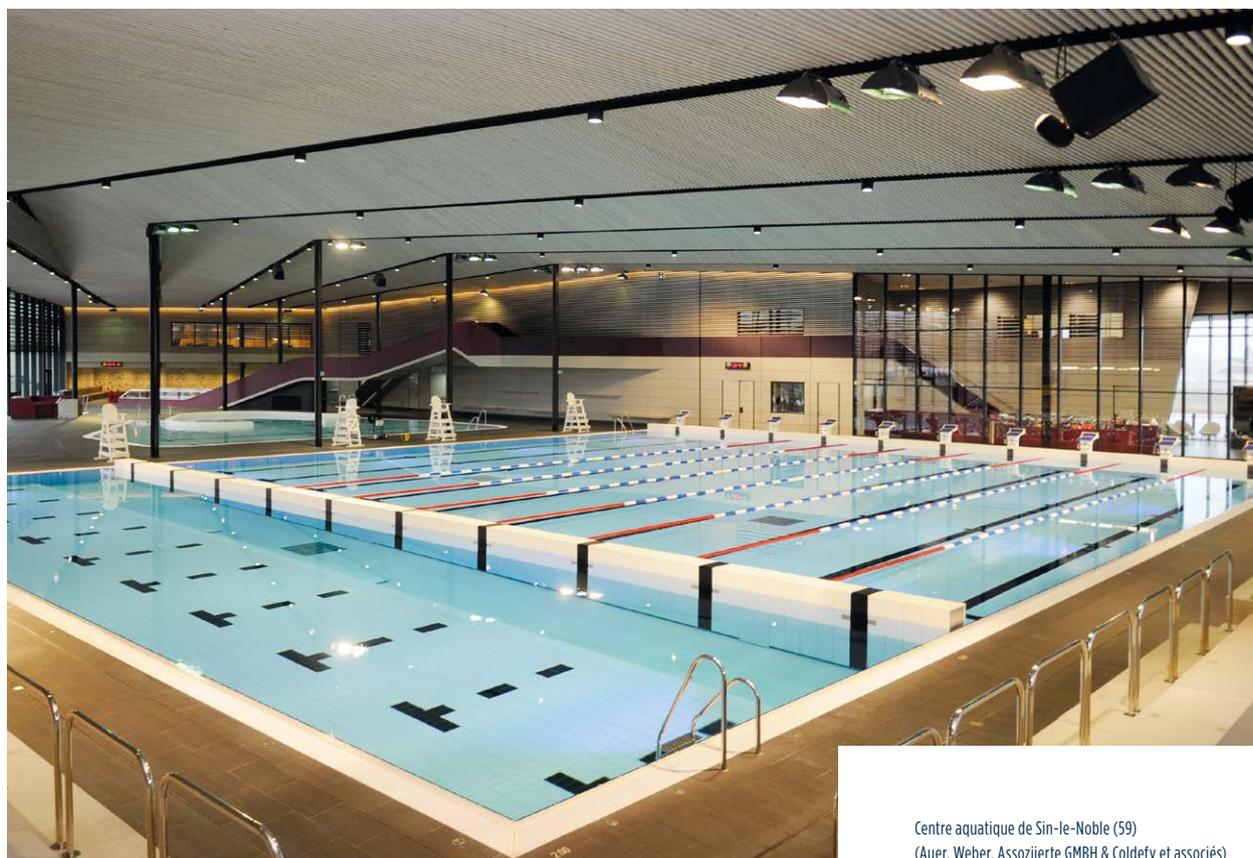
BAUDIN CHATEAUNEUF

& les Marchés Publics

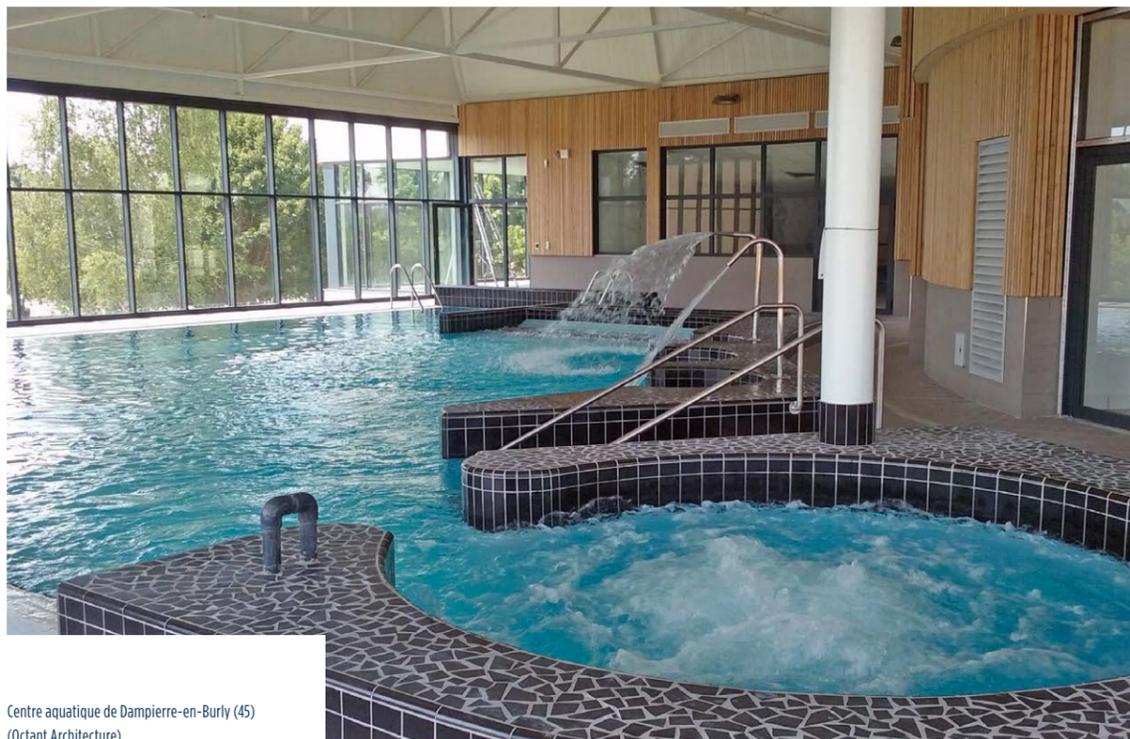
Globaux de Performance



Ses 45 années de savoir-faire et ses 1 000 piscines réalisées, rénovées ou équipées permettent au groupe BAUDIN CHATEAUNEUF de s'affirmer en tant que leader sur le marché des équipements aquatiques collectifs en France. Le groupe a développé ses compétences en interne et s'est entouré d'experts dans tous les domaines à travers ses différents départements et filiales répartis sur toute la France.



Centre aquatique de Sin-le-Noble (59)
(Auer, Weber, Assoziierte GMBH & Coldefy et associés)



Centre aquatique de Dampierre-en-Burly (45)
(Octant Architecture)

TEXTES APPLICABLES

L'article 34 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 stipule que : " Nonobstant les dispositions de l'article 33 (conception-réalisation), les acheteurs peuvent conclure des marchés publics globaux de performance qui associent l'exploitation ou la maintenance à la réalisation ou à la conception-réalisation de prestations afin de remplir des objectifs chiffrés de performance définis notamment en termes de niveau d'activité, de qualité de service, d'efficacité énergétique ou d'incidence écologique. Ces marchés publics comportent des engagements de performance mesurables. "

LES AVANTAGES POUR LE MAÎTRE D'OUVRAGE DANS LE CADRE D'UNE RÉNOVATION OU D'UNE CONSTRUCTION DE PISCINE

Dans ce type de contrat, les engagements de performance doivent être mesurés. La mesure garantit l'atteinte des résultats. L'article 92 du décret précise en outre que la rémunération des prestations d'exploitation et de maintenance doit être liée à l'atteinte des engagements de performance, mesurables au moyen d'indicateurs. Ceci est très confortable pour le maître d'ouvrage. La prise en compte du coût global, qui se rattache à la notion de cycle de vie, est un critère obligé, ce qui permet au maître d'ouvrage d'avoir une vision du moyen et long termes.

Aujourd'hui, le MPPG ne présente aucun risque juridique de requalification pour le maître d'ouvrage public (à condition que ce dernier veille à la présence de performances mesurables dans le contrat). En effet, aucune motivation n'est à apporter pour recourir au MPPG et ceci supprime, de fait, les risques d'annulation tenant au recours à cette forme de marché.

LE MAÎTRE D'OUVRAGE DOIT-IL MOTIVER SON RECOURS AU MARCHÉ PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCE ?

Aucune motivation n'est requise pour justifier le choix de recourir à un MPPG.

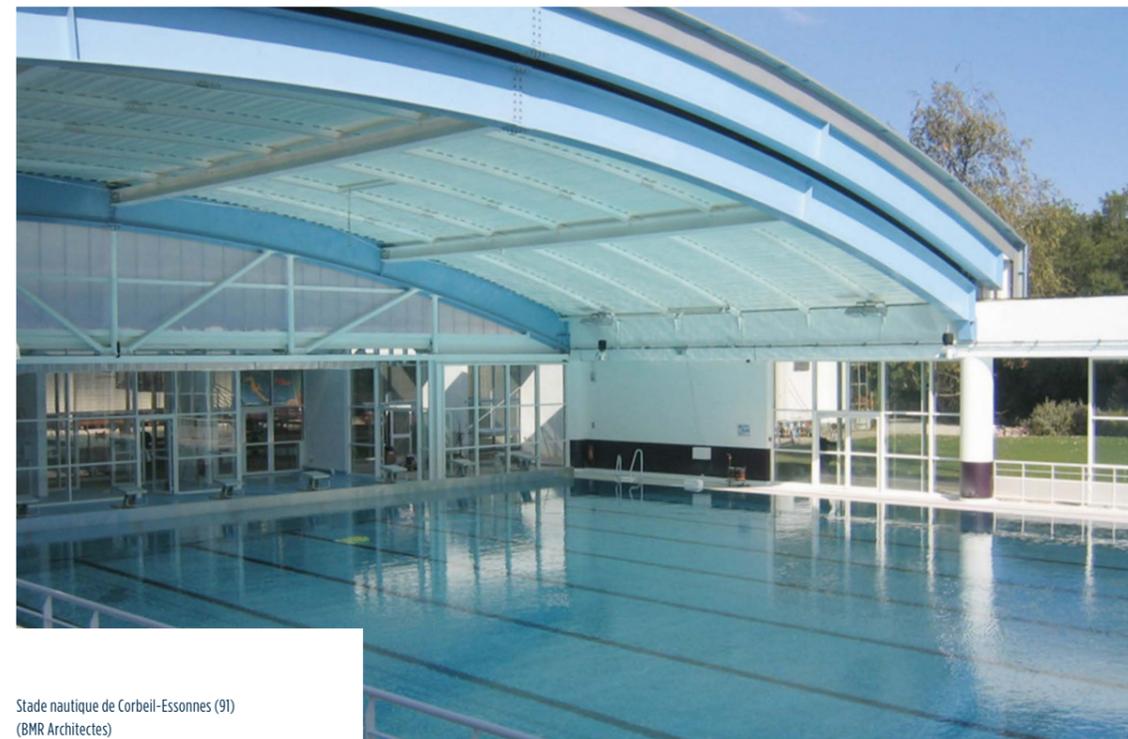
L'évolution est donc considérable par rapport au marché unique ou à la conception-réalisation, deux modes qui nécessitent des motivations précises en amont. Il s'agit de la caractéristique la plus notable du MPPG et sûrement la plus difficile à intégrer dans les mentalités, très habituées en France à des obligations de motivation pour les marchés globaux.

LES NOTIONS DE PERFORMANCE

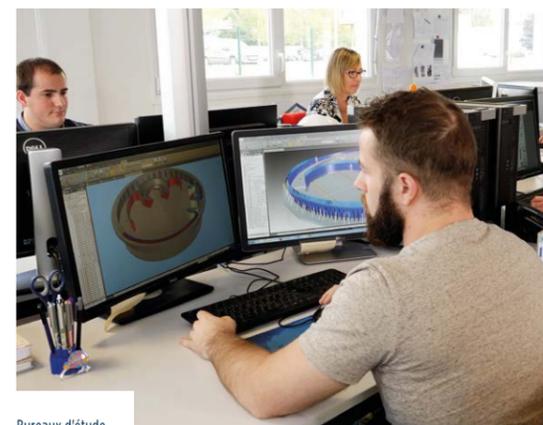
La liberté du maître d'ouvrage public est très importante puisque l'article 43 cite des domaines possibles mais en utilisant le terme de " notamment ", ce qui laisse toutes possibilités de " créativité ". Les performances peuvent donc se trouver incluses dans tous les aspects d'un projet. En revanche, il est important de préciser que la jurisprudence exige que ces performances soient mesurables et que les procédures de mesure soient clairement identifiées dans le contrat.

Exemples de domaines de performance :

- Consommation énergétique ;
- Qualité dans le domaine du traitement de l'eau ;
- Incidence écologique ;
- Qualité des services.



Stade nautique de Corbeil-Essonnes (91)
(BMR Architectes)



Bureaux d'étude



Aqualagon Village Nature de Marne-La-Vallée (77)
(Jacques Ferrier Architecture)

UNE EXPERTISE GLOBALE

L'expertise du groupe BAUDIN CHATEAUNEUF dans tous les corps d'état ayant trait à la construction d'équipements aquatiques lui permet de répondre principalement en marché global, garantissant ainsi un management de projet performant et un suivi optimal durant la durée du chantier, jusqu'à l'exploitation de l'ouvrage.

Le marché global offre à la maîtrise d'ouvrage :

- 1 responsable unique ;
- 1 offre en coût global ;
- 1 engagement sur un délai ;
- 1 force de proposition grâce à une ingénierie intégrée ;
- 1 garantie de performances techniques et énergétiques ;
- 1 présence permanente de l'encadrement sur le chantier ;
- 1 interlocuteur unique en gestion des garanties.

NOS DOMAINES D'INTERVENTION

- Gros œuvre ;
- Charpente ;
- Bassin inox ;
- Mécanique de découvrabilité ;
- Fonds et murs mobiles ;
- Maintenance des éléments mobiles ;
- Traitement eau et air/plomberie/chauffage ;
- Électricité / GMAO / pilotage ;
- Maintenance - exploitation énergétique.



CENTRES AQUATIQUES

UNE EXPERTISE GLOBALE POUR VOS PROJETS

SIÈGE SOCIAL

CS 30019 - 60 rue de la Brosse
45110 CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE
Tél : 02 38 46 38 46

AGENCE BORDEAUX

81 Boulevard Pierre 1er
33110 LE BOUSCAT

AGENCE MONTPELLIER

Ecoparc St Antoine -
458 avenue de la Ciboulette
34130 SAINT AUNÈS
Tél : 04 99 77 02 21

AGENCE NANTES

Hub Creativ - 6 rue Rose Dieng-Kuntz
44300 NANTES
Tél : 02 40 49 50 21



construction bassins inox
ZI Saint Barthélémy - BP 85
45110 CHÂTEAUNEUF SUR LOIRE
Tél : 02 38 58 43 53
www.bcinoxeo.com



entreprise générale
114 rue du Rattentout - CS 90026
55320 DIEUE SUR MEUSE
Tél. : 03 29 87 60 70
www.berthold-btp.com



entreprise générale
55 avenue de l'Europe
77184 EMERAINVILLE
Tél : 01 60 36 46 67
www.sylvametal.com



entreprise générale
14 avenue de l'Horizon - CS 10707
59657 VILLENEUVE D'ASCQ
Tél : 03 20 53 83 00
www.bcnord.com



traitement eau et air
14 avenue de l'Horizon
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Tél : 03 20 17 93 50
www.eauairsysteme.com

baudinchateauneuf.com

